

EDF Pro
TSA 40001
38784 PT EVEQUE CEDEX



VOS REFERENCES CLIENT

N° Client : 1 000 434 444
N° de compte : 3 05 3 000 963 233
Identifiant Internet : 4JSPDEMRUE

INFORMATION, CONSEIL, SERVICES

Votre conseiller professionnel au :
0 811 360 114 (prix d'un appel local) de 8h30 à 18h00
Fax : 0 810 721 017

15 JUL. 2009

DEPANNAGE 24H/24, 7J/7

électricité : 0 810 333 194 (prix appel local)

INTERNET

www.edfpro.fr

SUNNIKAN CONSULTING
M. MARTIN GEORGES
8 PARVIS DE SAINT MAUR
94100 ST MAUR DES FOSSES

Tarif Bleu

Votre facture de résiliation n°18 168 265 597 du 07/07/2009

Titulaire du contrat :

SUNNIKAN CONSULTING

Lieu de consommation :

LR A
RDC COUR DTE ET FACE
23 RUE DU COMMANDANT JEAN DUHAIL
94120 FONTENAY SOUS BOIS

Electricité	508,36 €
Total Hors TVA	508,36 €
TVA	100,58 €

Les prix du tarif Bleu augmentent de 2% le 15 août 2008. Plus d'infos sont disponibles sur le site Internet www.edfpro.fr.

Total TTC

608,94 €

A régler avant le 22/07/2009

décompte à conserver

bénéficiaire EDF

Payeur : SUNNII(CAN CONSULTI

identification règlement

3 05 3000963233 18168265597

montant en euros

608,94

601057000437

49305300096323318

168265597614608

montant à régler

608,94

paiement

banque guichet compte clé
30002014480000073304N95

TIP Titre Interbancaire de Paiement

Centre n°

08

EDF

NNE : 001007

3 05 3000963233 18168265597

SUNNIKAN CONSULTING

M. MARTIN GEORGES

8 PARVIS DE SAINT MAUR

94100 ST MAUR DES FOSSES

montant en euros

608,94

au bureau

de poste

identification

règlement

3 05 3000963233

18168265597

N° de TIP : F 1007D20090707

ne rien inscrire sous ce trait - ne pas plier

À retourner signé à

EDF

TSA 20089

94962 CRETEIL CEDEX 9

181682655972 SUNNII(CAN CONSULTI 30002014480000073304N95

601057000437 49305300096323318168265597614608

60894

ATTACHER
AU TARIF
LETTE

document à conserver 10 ans

Votre contrat Electricité (résilié le 06/07/2009)

Point de livraison n°22 414 037 610 246 - Compteur n°270

Consommation sur la base d'un index réel

	Index début de période	Index fin de période	Consommation (kWh)	Prix Unitaire (€/kWh)	Montant HT (€)
Remboursement des estimations du 11/03/2009 au 10/05/2009					-787,26
Du 11/03/2009 au 06/07/2009 30 kVA					
Base	Relevé 27027	Relevé 42398	15371	0,0803	1 234,29
Total de votre consommation d'électricité (dont acheminement 137,50 €)					447,03

Abonnement *

Remboursement Abonnement Tarif Bleu 30 kVA Base du 11/05/2009 au 10/07/2009	48,16 €/mois	-96,32
Abonnement Tarif Bleu 30 kVA Base du 11/05/2009 au 06/07/2009	48,16 €/mois	90,25
Total de votre abonnement (dont acheminement -3,75 €)		-6,07

Taxes et Contributions

Taxes locales (dont -0,57 € sur la part abonnement*)	42,35
Contribution au Service Public d'Electricité	25,05

Total Electricité hors TVA

508,36

TVA

TVA à 5,5% sur montant total de -6,64 €	-0,36
TVA à 19,6% sur montant total de 515,00 €	100,94

Total TVA

100,58

Calcul des taxes et contributions facturées : Taxes locales : Taxe municipale : 8,00% - Taxe départementale 4,00 %. Ces taxes s'appliquent sur 80% du montant total hors taxes facturé pour la prestation d'électricité et d'acheminement -- CSPE 0,0045 €/kWh -- CTA électricité incluse dans l'abonnement -- TVA payée sur les débits : TVA à 5,5% s'applique aux postes de votre facture signalés par * -- TVA à 19,6% s'applique aux autres postes de votre facture sauf mention contraire.

Délai de préavis de résiliation de votre contrat électricité : aucun
Votre tarif électricité est réglementé

Origine 2008 de l'électricité : 82,9% nucléaire, 9,3% renouvelables (dont 7,5% hydraulique), 3,1% charbon, 3% gaz, 1,4% fioul, 0,3% autres. Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.com

Comment payer cette facture

Vous choisissez le paiement par TIP

Détachez le TIP suivant les pointillés et adressez-le daté et signé dans l'enveloppe jointe. Si la mention "JOIGNEZ UN RIB MERCI" y est portée ou si vos coordonnées bancaires, postales ou d'épargne ont changé, veuillez joindre au TIP, le RIB (Relevé d'Identité Bancaire), le RIP (Relevé d'Identité Postal) ou le RICE (Relevé d'Identité de Caisse d'Épargne) correspondant.

Pensez à régler votre facture dans les délais indiqués.

Conformément aux conditions générales de vente, à défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues seront majorées de plein droit de pénalités de retard calculées sur la base d'un taux annuel de 12,00% appliqué au montant de la créance TTC. Ces pénalités ne peuvent être inférieures à un minimum de perception de 30,00 euros.

En cas de réclamation, vous pouvez contacter EDF au numéro de téléphone « Votre conseiller professionnel » figurant en haut à gauche de votre facture.

Pour de plus amples informations, reportez-vous aux conditions générales de vente ou rendez-vous sur www.edfpro.fr.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site des pouvoirs publics.

Vous préférez un autre mode de paiement

Contactez votre conseiller EDF Pro pour choisir comment régler vos prochaines factures :

- par prélèvement automatique de chaque facture,
- par mensualisation,
- par chèque à l'ordre de EDF (en joignant ce TIP pour identifier la référence du règlement). Retournez le chèque rempli à l'adresse mentionnée sur le TIP.